



Jugement en correctionnelle

Par **costa31**, le **20/05/2009** à **12:17**

Bonjour,

je passe en correctionnelle le 11/06 pour coup et blessures sur mon épouse quels sont les risques de peine, et pour mes papiers car je n'aurais pas 3 ans de mariage.

j'ai un travail en CDI cela va t'il en ma faveur

je sais que ma femme a été arrêtée plus de 8 jours .

en plus le divorce est en cours merci de vos réponses

Par **romainncs**, le **05/06/2009** à **15:54**

Bonjour,

Vous encourez 2 ans et 30 000 € d'amende

Cordialement